

Canal Mixte

ZA des Ferrailles - N°30 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 00 69

Canal Saint-Julien

247, faubourg des Condamines - 84300 Cavaillon
Tél : 04 90 78 00 59 - Fax : 04 90 78 68 95

Canal Cabedan-Neuf

31, faubourg des Condamines - 84300 Cavaillon
Tél : 04 90 71 11 71

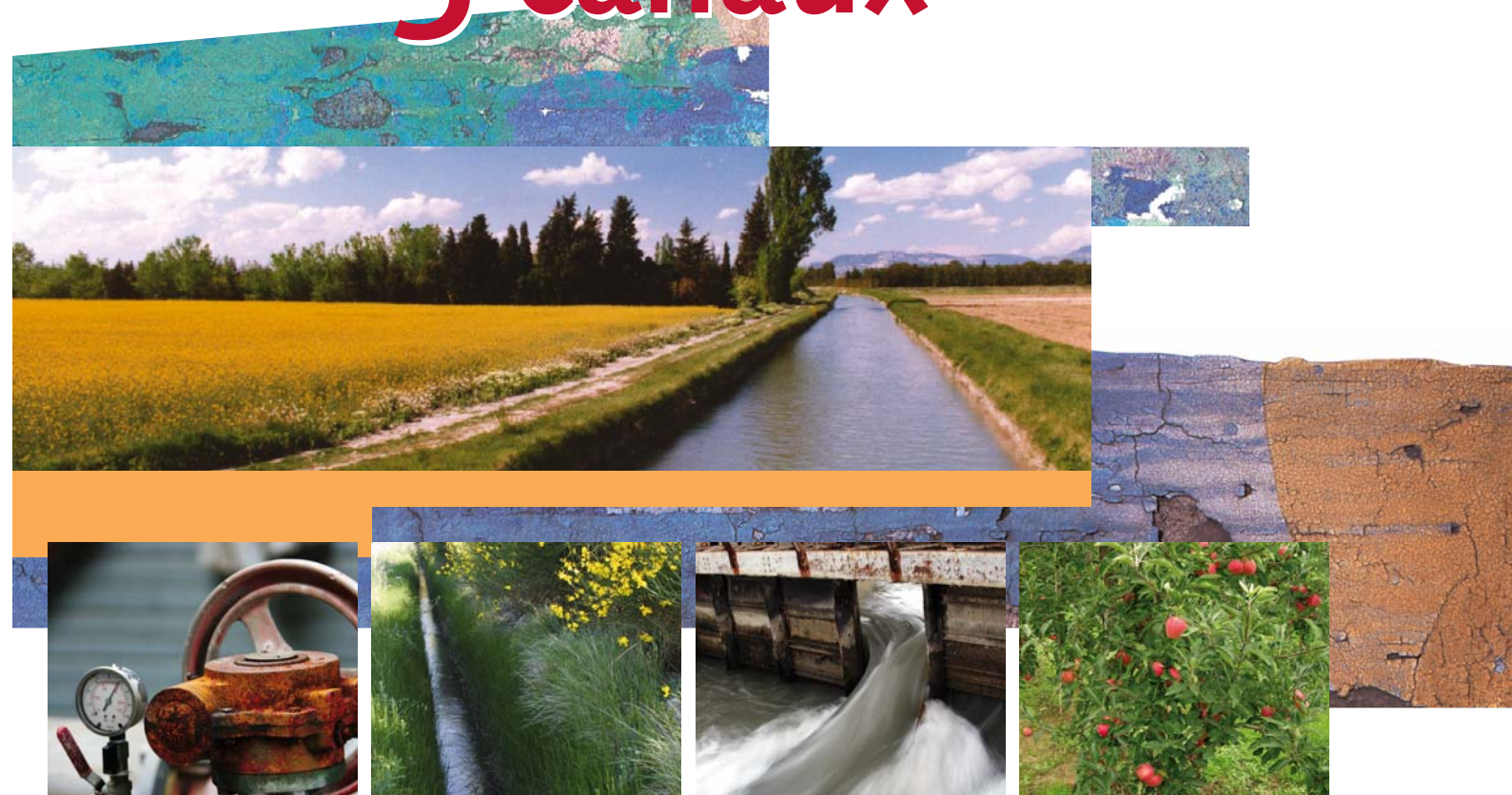
Canal de l'Isle

ZA des Ferrailles - N°30 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 00 69 - Fax : 04 90 38 66 08

Canal de Carpentras

232, boulevard Frédéric Mistral - 84200 Carpentras
Tél : 04 90 63 10 73 - Fax : 04 90 60 69 49

Un projet territorial pour 5 canaux



Conception et Rédaction : sandrine PIGNARD et Jean-Baptiste CHERMERY / CONTRECHAMP - Graphisme : Luc ESTEVE - Photos : François VACHER

Charte d'objectifs

Canal Mixte

Canal Saint-Julien

Canal Cabedan-Neuf

Canal de l'Isle

Canal de Carpentras

Une charte d'objectifs porteuse des liens entre un territoire et ses canaux

Comme dans la plupart des pays méditerranéens, le développement et la richesse des plaines de Cavaillon et du Comtat sont le fruit d'une gestion et d'une maîtrise de l'eau ancestrale, portée notamment par la présence des canaux Mixte, Saint-Julien, Cabedan-Neuf, de l'Isle sur la Sorgue et de Carpentras.

Jusqu'à maintenant, un des principaux atouts de ces 5 canaux est d'avoir su s'adapter régulièrement à l'évolution des besoins de leur territoire. Aujourd'hui, ces mutations appellent de nouvelles réponses aux besoins des usagers et plus globalement de la population locale, ainsi qu'aux attentes en matière de gestion de l'eau et de qualité de l'environnement et des paysages.

Les responsables des 5 canaux ont donc souhaité s'impliquer collectivement dans une démarche novatrice, visant à actualiser et renforcer les services rendus, sur la base d'une vision partagée et globale de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire qu'ils arrosent. C'est l'ambition de la démarche Contrat de Canal, dont cette charte d'objectifs constitue la clef de voûte.

En énonçant clairement les objectifs partagés par l'ensemble des signataires, cette charte commune aux 5 canaux marque l'implication de l'ensemble des partenaires de la démarche, et acte leur volonté et leur engagement à s'impliquer dans la mise en œuvre des actions, qui seront portées à terme par les différents Contrats de Canaux.



sommaire

La démarche Contrat de Canal

p 3

Les 5 canaux à la loupe

p 6

Les enjeux du territoire desservi par les canaux

p 8

Les axes stratégiques

p 9

Axe économique

p 10

Axe environnemental

p 11

Axe social et culturel

p 12

Axe territorial

p 13

Axe gestion concertée

p 14

Les signataires s'engagent

p 15

La démarche Contrat de Canal

D'hier à aujourd'hui, 5 canaux au service de leur territoire

→ La plaine de Cavaillon et la plaine du Comtat, situées à l'ouest du département de Vaucluse, sont depuis longtemps des territoires riches, forts notamment de la présence d'une économie dynamique, d'une agriculture diversifiée, de centres urbains attractifs et de paysages variés. Cette économie et cette attractivité résultent notamment des moyens que se sont donnés les hommes pour assurer une gestion cohérente de l'eau, au rang desquels figurent les 5 canaux, arrosant ce territoire.

→ Créés entre le 12^{ème} et le 19^{ème} siècle, ces 5 canaux ont joué jusqu'à aujourd'hui un rôle essentiel en faveur de ce développement. L'eau transportée est prélevée dans la Durance par le Canal Mixte, au titre de droits d'eau ancestraux. Cet ouvrage fournit successivement les Canaux de Cabedan-neuf, de Saint-Julien, de l'Isle sur la Sorgue et de Carpentras, qui distribuent ensuite cette eau à l'ensemble de leurs adhérents, arrosants agriculteurs, particuliers ou collectivités.

→ Depuis leur création, ces canaux ont su répondre à l'évolution des besoins des habitants de leur territoire. Créés initialement, pour les plus anciens, pour tirer parti de la force motrice de l'eau et assurer le fonctionnement de moulins, ils se sont progressivement donnés pour priorité d'apporter l'eau à une agriculture, qui a longtemps été le principal pilier du développement de ces territoires.



Les canaux en quelques chiffres

Canaux	Surfaces irrigables (hectares)	Part gravitaire / sous pression (%)	Adhérents	Part agriculteurs / particuliers (%)		Nombre de communes desservies
				Adhérents	Surfaces	
Mixte	Canal d'amenée apportant l'eau de la Durance aux autres canaux					
Saint-Julien	4 500	85 / 15	3 720	55 / 45	62 / 38	7
Cabadan Neuf	840	80 / 20	1 021	10 / 90	55 / 45	3
Isle sur Sorgue	3 300	45 / 55	2 466	55 / 45	85 / 15	6
Carpentras	10 800	40 / 60	12 540	20 / 80	80 / 20	34

Le défi de répondre demain à l'évolution des besoins du territoire

→ Ces territoires sont aujourd'hui l'objet de profondes mutations, caractérisées à la fois par :

- **Une déprise agricole**, et notamment de l'arboriculture fruitière, avec un recul du nombre d'exploitations et des terres cultivées. En conséquence, les canaux, qui ont jusqu'à aujourd'hui tiré l'essentiel de leurs moyens de l'activité agricole, doivent aujourd'hui envisager de diversifier leurs ressources financières, en tenant compte de l'ensemble des services qu'ils rendent au territoire.

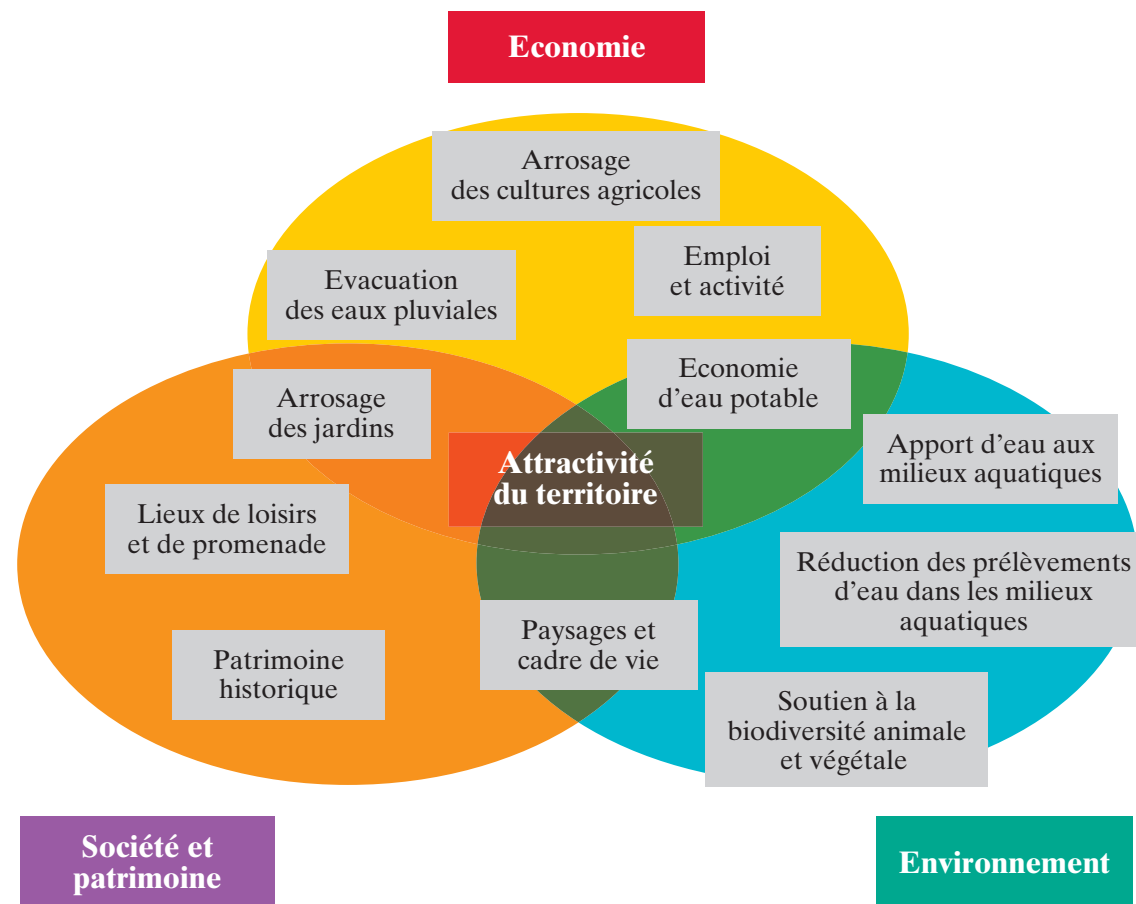
- **Une croissance de l'urbanisation**, liée à une augmentation de la population locale et renvoyant à une évolution des besoins, en matière d'accès à l'eau. De même, l'attachement à la vocation récréative et environnementale des canaux se renforce.

→ Dans ce cadre, la démarche Contrat de Canal a choisi d'interroger les canaux sur leur utilité, en effectuant un repérage de l'ensemble des services rendus par les canaux à leurs territoires. Si le rôle premier des canaux est et restera d'assurer l'irrigation et l'arrosage des terres agricoles, des jardins et des espaces verts, les canaux jouent également :

- **Un rôle économique,**
- **Un rôle environnemental,**
- **Un rôle social et patrimonial.**

On constate ainsi que le bénéfice des services rendus par les canaux concerne à la fois les usagers de l'eau et plus largement l'ensemble de la population locale.

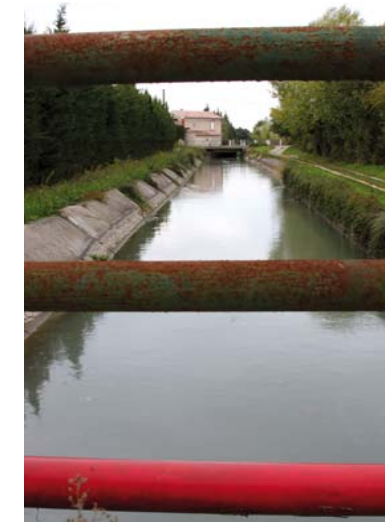
Une utilité économique, environnementale et patrimoniale



Une approche partenariale

→ Entamée courant 2006, la démarche Contrat de Canal est une démarche concertée, associant l'ensemble des acteurs concernés, dans le cadre de comités de pilotage à l'échelle de chaque canal, d'un comité technique global et de groupes de travail, associés suivant les besoins de la démarche. Les acteurs impliqués sont essentiellement :

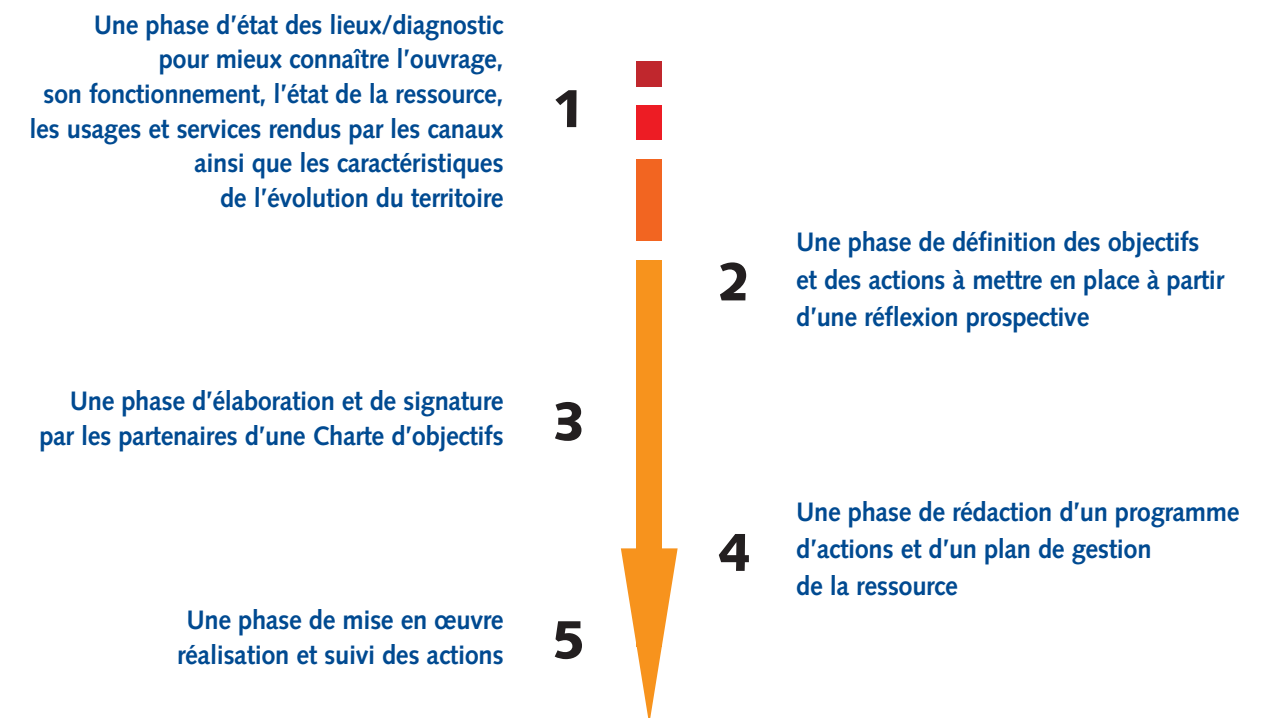
- Les associations syndicales gérant les canaux ;
- Les collectivités locales et territoriales (communes et leur groupements) ;
- Les associations intervenant dans les domaines de l'environnement, du patrimoine, des loisirs, du tourisme et de l'éducation à l'environnement ;
- Les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie...);



- Les gestionnaires de milieux aquatiques du territoire (syndicats de rivières et de bassins versants) ;
- Les partenaires appuyant la démarche : l'Agence de l'eau RM&C, l'Etat, la Région PACA et le Conseil Général de Vaucluse.

Une démarche concertée en 5 étapes

Pour construire un projet cohérent, la démarche Contrat de Canal suit un cheminement précis et rigoureux, composé des étapes suivantes :



5 canaux à la loupe

Canal de l'Isle

→ L'association syndicale du Canal de l'Isle couvre un périmètre de près de 3 300 ha, situé sur la plaine de l'Isle sur la Sorgue et les abords des Monts de Vaucluse. Depuis les années 1970, les gestionnaires du syndicat ont fait le choix de moderniser le mode de desserte afin de permettre aux agriculteurs du secteur de s'affranchir des tours d'eau et de mieux maîtriser les apports. Ainsi d'ici quelques années, ce périmètre devrait être desservi sous pression à près de 90%. Le syndicat réalise également des extensions de son réseau essentiellement à destination des particuliers sur les communes de Lagnes et Robion.

Canal Saint-Julien

→ Le Canal Saint-Julien a été construit dès le XII^{ème} siècle ; il est à ce titre le plus ancien canal d'irrigation dérivant de l'eau de la Durance encore en activité aujourd'hui. Présent sur 7 communes de la plaine Cavaillonnaise, il dessert près de 4 500 ha, essentiellement de façon gravitaire. En effet sur ce secteur où les vergers de pommiers dominent, la modernisation du réseau s'est révélée moins prioritaire que sur les zones maraîchères. A ce titre, le canal favorise la recharge des nappes et le maintien d'un paysage varié. A partir des années 2000, le canal a entrepris la mise sous pression de ses réseaux en zones urbaines et périurbaines, afin de mieux répondre aux attentes des usagers particuliers, ainsi que des opérations de cuvelage du canal maître et du Canal des Sables.

Canal de Carpentras

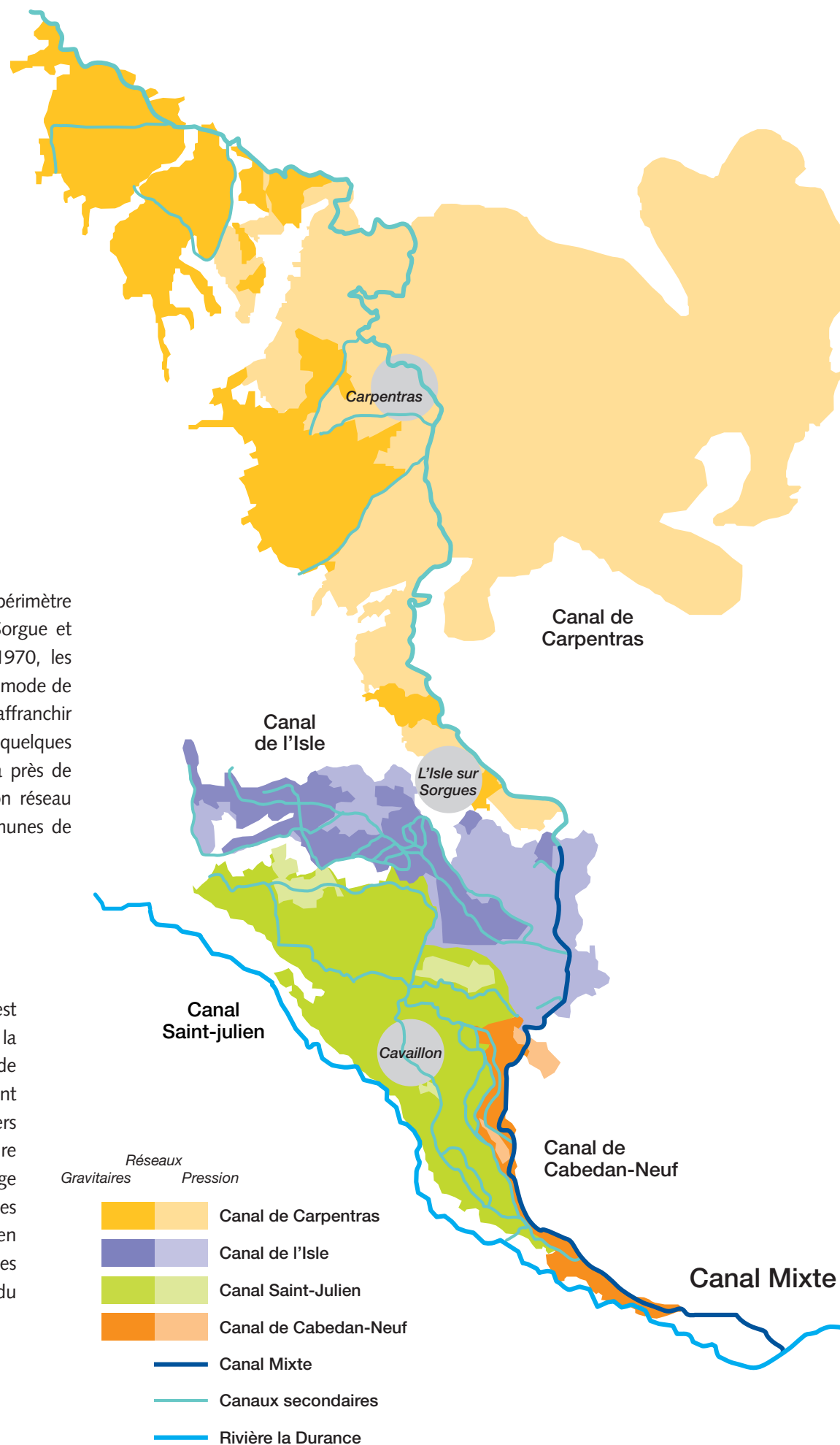
→ Datant du milieu du XIX^{ème} siècle, le Canal de Carpentras constitue la plus importante association syndicale d'irrigation du Vaucluse. Le réseau d'irrigation dessert près de 11 000 ha d'un territoire, caractérisé par le maintien d'une activité agricole importante, en dépit d'une forte urbanisation notamment autour de Carpentras. A partir des années 70, les gestionnaires ont cherché des solutions pour faire évoluer le réseau d'irrigation et mieux répondre aux attentes des adhérents. Un tiers du périmètre gravitaire a été modernisé, grâce à sa mise sous pression, puis l'eau a été amenée sur des terres situées au dessus du canal. Ces zones d'extension du réseau desservent aujourd'hui plus de 3 500 ha essentiellement de cerisiers et raisins de table sur les contreforts du Ventoux.

Canal Cabedan-Neuf

→ Créé au XVIII^{ème} siècle, le Canal de Cabedan-Neuf est le syndicat d'irrigation à l'origine du tracé du Canal Mixte. Il arrose les terres situées entre le Luberon et la Durance sur les communes de Cheval-Blanc, Cavaillon et les Taillades, également desservies dans leurs parties basses par le Canal Saint-Julien. Il dessert 840 ha, à 80% de façon gravitaire, qui sont marqués par une déprise agricole importante. Le réseau du Cabedan-Neuf est composé de 90 prises d'eau sur le Canal Mixte, dont la gestion est assurée par le syndicat ou des propriétaires privés.

Canal Mixte

→ Le Canal Mixte prélève ses eaux au niveau du barrage de Mallemort, avec pour fonction d'alimenter les 4 autres canaux d'irrigation. En 1853, le Syndicat Mixte de gestion des Canaux de Cabedan-Neuf, de l'Isle et de Carpentras a été créée, afin d'acter un rapprochement hydraulique et administratif entre ces réseaux. Ce syndicat administre la partie commune de ces canaux et fait exécuter tous les travaux nécessaires, sous le contrôle et la surveillance de l'administration. Aujourd'hui, le Canal Saint-Julien, alimenté par 2 prises sur le Canal Mixte, fait également parti de ce syndicat. Par ailleurs, le Canal Mixte transite de l'eau pour le compte de la Société du Canal de Provence, de l'ASA de Mérindol et d'EDF. Le débit prélevé par le Canal Mixte correspond à la somme des débits conventionnels de chacun des canaux alimentés par le Canal Mixte et s'élève à 19.5 m³/s de mai à août.



Les enjeux du territoire desservi par les canaux

Une agriculture entre recul et mutation

→ Traditionnellement structurée autour de l'arboriculture, de la viticulture et du maraîchage, l'agriculture locale apparaît comme un levier économique, social, environnemental et paysager essentiel sur le territoire. Cependant, face à l'urbanisation et à des crises conjoncturelles récurrentes, le recul moyen des surfaces agricoles est estimé à 30% en 20 ans et la demande d'irrigation s'est progressivement déplacée vers les zones de côtes. En outre, le repli de l'irrigation gravitaire réduit son impact environnemental et paysager. En dépit de cette situation, l'agriculture demeure un des piliers de l'économie locale et l'eau reste un facteur de production déterminant pour celle-ci et notamment pour ses filières de qualité.



Une forte croissance de l'urbanisation

→ Les 150 000 habitants du territoire sont aujourd'hui essentiellement regroupés autour des 3 pôles urbains : Carpentras, Cavailon et l'Isle sur la Sorgue. La croissance démographique est dynamique et particulièrement marquée dans les communes rurales. La pression foncière est importante et la proportion de logements individuels élevée. Ce mode de développement urbain, consommateur d'espaces, accentue le phénomène d'étalement urbain, au détriment des terres agricoles exploitées et irriguées et des espaces naturels. Or ces espaces conditionnent pour une part l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants.

Une ressource locale en eau fragile et limitée

→ Les ressources en eau présentes sur le territoire apparaissent aujourd'hui comme fragiles. Les cours d'eau subissent des étiages très sévères et certaines nappes souterraines, comme la nappe du Miocène, sont menacées par une exploitation importante et les pollutions d'origines diverses. Le fort développement démographique et la pression touristique induisent une augmentation des prélèvements et des rejets. En outre, ces tensions sur la ressource et les usages devraient être accentuées par l'évolution climatique en cours. Dans ce cadre, l'eau amenée par les canaux constitue un apport essentiel, permettant de réduire la pression sur ces ressources locales et notamment sur l'eau potable, tout en autorisant le maintien de différents usages consommateurs d'eau.

Des milieux naturels et des paysages précieux et appréciés

→ Dans un contexte méditerranéen, les milieux aquatiques naturels, tels que les cours d'eau et les zones humides constituent un patrimoine précieux, auxquels les canaux restituent une part de leur eau, notamment en système gravitaire. L'irrigation gravitaire et des pertes des réseaux participent à la recharge des nappes phréatiques. Par ailleurs, la coulée verte des canaux au sein des plaines de Cavailon et du Comtat et le réseau des filioles gravitaires favorisent la présence d'une flore, d'une faune et de paysages diversifiés. La facilité de cheminement le long de certaines berges, le cadre



agréable et la présence de l'eau rendent d'ailleurs les canaux très attractifs, comme en témoigne la forte fréquentation des promeneurs sur les berges de certains canaux.



Les liens entre les canaux et les collectivités locales

→ Le périmètre des 5 associations syndicales recoupe une multitude d'établissements publics ayant des compétences dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau, parmi lesquels 2 communautés d'agglomération, 4 communautés de communes, 6 syndicats de rivières, le PNR du Luberon... Une coordination entre les stratégies de développement local promues par les uns et les autres est indispensable. A l'échelle communale, une meilleure prise en compte des réseaux s'avère indispensable pour ne pas condamner un bon nombre de services rendus d'intérêt général par les canaux, dont celui de collecte des eaux de pluie et de ruissellement en zones urbaines et agricoles, réduisant les risques localisés d'inondations.



Une charte bâtie autour de 5 axes stratégiques

Les travaux prospectifs, conduits autour des services rendus aux territoires par les 5 canaux, ont permis de mettre en évidence 5 axes stratégiques, relayés par une série d'objectifs stratégiques, propres à encadrer un projet de territoire cohérent pour les années à venir.

- 1 AXE ECONOMIQUE**
Des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire
- 2 AXE ENVIRONNEMENTAL**
Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement
- 3 AXE SOCIAL ET CULTUREL**
Des canaux en prise avec les attentes de la population
- 4 AXE TERRITORIAL**
Un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux
- 5 AXE GESTION CONCERTEE**
Une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés

1

AXE ECONOMIQUE

Des canaux répondant aux besoins des activités de leur territoire

Concernant le service historique d'arrosage et d'irrigation

→ Des constats...

- La plupart des ouvrages des canaux sont très anciens et à certains endroits endommagés et vétustes. Ceci peut compromettre le bon acheminement de l'eau et constituer parfois un danger pour les biens et les personnes.

- Face aux évolutions de l'occupation des sols et des modes de vie actuels des adhérents, il est nécessaire d'adapter le service d'irrigation et de le développer tant pour les agriculteurs que pour les particuliers et les collectivités, à des coûts compatibles avec les réalités économiques.

- Dans un contexte général de raréfaction de l'eau au niveau du bassin durancien, la modernisation de la desserte et de la gestion des flux peuvent favoriser une gestion économe de la ressource.

→ ...aux objectifs stratégiques communs aux 5 canaux

- 1 Sécuriser les ouvrages.
- 2 Trouver collectivement des solutions pour conserver l'ensemble du réseau en bon état.
- 3 Améliorer le service de desserte en eau en l'adaptant à la demande des usagers agriculteurs et particuliers.

Concernant les autres usages de l'eau et leur valorisation

→ Des constats...

- Les territoires desservis par les canaux évoluent et se développent, ainsi que leurs besoins en eau. L'eau des canaux peut offrir une alternative aux ressources locales en eau souvent limitées et fragiles et peut répondre à ces nouveaux besoins du territoire.

- Les canaux ne prélèvent pas la totalité de leur "droit d'eau" et peuvent réaliser de nouvelles économies d'eau via notamment une meilleure régulation des flux et des modernisations de réseaux. Certains volumes d'eau sont et/ou seront donc disponibles pour d'autres usages, sans pénaliser l'arrosage et l'irrigation.

4 Etendre le périmètre du canal pour répondre à un besoin local et soulager les ressources locales.

5 Assurer la pérennité financière du canal.

6 Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau du canal.

→ Actions en perspective

Face à la multiplication des projets de modernisation ou d'extension des réseaux et face aux évolutions des critères d'attribution d'aides des partenaires financiers, il apparaît primordial d'obtenir une très bonne lisibilité des choix faits par les canaux en terme de projets. Elaborer de façon concertée une grille de critères pourrait être une action prioritaire du Contrat de Canal.

Le mode de régulation actuel des canaux de Saint-Julien et de Cabedan-Neuf, en lien avec le Canal Mixte, n'a que très peu évolué depuis plusieurs décennies. Dans un contexte de raréfaction générale de la ressource en eau, améliorer la connaissance des prélèvements et/ou la gestion des flux au sein des réseaux sont des objectifs opérationnels phares pour ces deux structures.

→ ...aux objectifs stratégiques communs aux 5 canaux

- 1 Développer de nouveaux usages de l'eau et des Canaux après s'être assuré de la faisabilité juridique de la diversification projetée.



2 Valoriser les volumes d'eau disponibles et les économies futures en priorité sur le territoire desservi par les canaux, puis à l'échelle du bassin durancien.

3 Garantir une qualité de l'eau délivrée par le canal compatible avec ses usages, en supprimant les rejets polluants.

→ Actions en perspective

Les pistes de diversification des usages de l'eau sont variables selon les canaux. Etudier les intérêts, conditions et limites d'utiliser l'eau brute du Canal de Carpentras pour sa potabilisation apparaît par

exemple comme une question posée sur ce territoire. Le Canal Saint-Julien et le Canal Mixte pourraient quant à eux approfondir les pistes de production d'hydroélectricité.

Concernant les économies d'eau, les canaux sont aujourd'hui liés à EDF par une convention, datant de 2003, qui encourage et rétribue les économies d'eau. Ce dispositif devra être pris en compte dans la réflexion et les choix de destination des économies d'eau, sans interdire l'ouverture à d'autres perspectives (apports aux milieux naturels, autres usages locaux, solidarités entre territoires du bassin durancien...).

2

AXE ENVIRONNEMENTAL

Des canaux contribuant à la gestion de l'eau et à la qualité de l'environnement



Elle présente globalement une bonne qualité physico-chimique, que des rejets ponctuels d'eau polluée et de toute nature peuvent pourtant dégrader.

- Les canaux réalisent déjà des économies d'eau et pourraient en réaliser de nouvelles via des modernisations du réseau ou une meilleure régulation des flux.

→ ...aux objectifs stratégiques communs aux 5 canaux

- 1 Améliorer la connaissance des interactions entre les canaux et les milieux naturels.
- 2 Intégrer les conséquences environnementales d'un projet dans la gestion de l'ouvrage et le plus "en amont" possible, dans le choix des projets.
- 3 Contribuer au maintien et au développement de la qualité environnementale des milieux aquatiques et des ressources en eau du territoire :

- En développant l'apport d'une ressource de substitution (eau du canal) afin de limiter les prélèvements dans les milieux aquatiques trop sollicités ou d'intérêt patrimonial.

- En maintenant et optimisant les apports d'eau des canaux aux milieux aquatiques, s'ils sont jugés bénéfiques.

- En généralisant la mise en place du double réseau en zones urbaines et périurbaines pour économiser de l'eau potable.

→ Des constats...

- Grâce aux volumes d'eau qu'ils distribuent sur le territoire par le biais des surverses en cours d'eau et des infiltrations des réseaux en terre et des irrigations gravitaires, les canaux ont une influence directe sur la ressource en eau et plus globalement sur l'environnement (faune, flore, paysage). Offrant des milieux frais et humides, ils constituent des "corridors écologiques", favorables à la biodiversité. En revanche, les données permettant de caractériser ces effets sont peu nombreuses.

- Face à la fragilité des ressources en eau du territoire et l'importance du déficit actuel de précipitations, développer la desserte en eau brute des canaux permettrait de limiter des prélèvements dans ces ressources fragiles ainsi que sur le réseau d'eau potable.

- L'eau des canaux provenant du canal EDF sur la Durance souffre parfois d'une forte turbidité.

→ Actions en perspective

L'eau du Canal de Carpentras constitue directement et indirectement une ressource primordiale pour l'irrigation des prairies du secteur des Confines, zone Natura 2000. Le maintien et l'amélioration de ces apports d'eau du canal sont des enjeux majeurs pour la préservation de ce site et pourrait être décidé de façon concertée entre les acteurs.

Sur la plaine de Cavaillon, les irrigations gravitaires, largement majoritaires, ont un impact direct sur la recharge de la nappe phréatique et le maintien des débits des rivières. Réfléchir et mettre en place un panel d'outils d'aide au maintien de ces irrigations gravitaires et des surverses constitue une piste d'action sur les périmètres des canaux de Saint-Julien et de Cabedan-Neuf, notamment en lien avec le SAGE Calavon.

3 AXE SOCIAL ET CULTUREL

Des canaux en prise avec les attentes de la population

→ Des constats...

- Les 5 canaux constituent aujourd'hui des éléments incontournables du cadre de vie et du patrimoine des plaines Comtadine et Cavaillonnaise, du fait de leur contribution à la variété des milieux, des paysages, de la faune et de la flore.

- Certaines portions de berges constituent des lieux de détente et de loisirs très fréquentés, hors de tout cadre adéquat, imposant une officialisation et une valorisation des usages de loisirs principalement sur les canaux Mixte et de Carpentras.

- La forte attente de la population locale d'une meilleure mise en valeur du patrimoine "canal" pose des questions de compatibilité entre les usages et surtout de sécurité et de responsabilité juridique.

→ ...aux objectifs stratégiques communs aux 5 canaux

- 1 Définir et mettre en place, à l'échelle des 5 structures, une politique globale de valorisation récréative et patrimoniale des ouvrages de canaux.
- 2 Améliorer et développer la communication auprès des adhérents, de la population locale sur le fonctionnement et le patrimoine "canal".
- 3 Autoriser la fréquentation des berges pour des activités "douces" sur certains canaux (promenade...).

4 Prendre en compte le rôle des réseaux de canaux et de l'irrigation gravitaire sur le paysage des territoires encore desservis de cette manière.

→ Actions en perspective

La fréquentation des berges du Canal de Carpentras et du Canal Mixte pour des activités de loisirs liées à la randonnée pédestre ou cycliste est importante et en constante augmentation. Ces deux structures étant propriétaires des berges peuvent envisager d'autoriser cet usage des abords du canal. Une étude juridique, liée au Contrat de Canal, ouvre des pistes de travail avec les collectivités locales et territoriales, au travers de conventions de superposition de gestion qui permettraient d'affecter une nouvelle fonction aux berges, sous la responsabilité du bénéficiaire de la convention.

Des ouvrages d'art anciens ayant une valeur patrimoniale pourraient également être mis en valeur, pour mieux faire connaître le patrimoine des canaux. De même, des actions d'éducation à l'environnement et au patrimoine de l'eau pourraient favoriser cette (re)connaissance du rôle des canaux par la population locale.

4 AXE TERRITORIAL

Un territoire préservant le maintien et le développement de ses canaux

→ Des constats...

- Les périmètres des canaux traversant de nombreux secteurs urbanisés, une meilleure prise en compte des réseaux des canaux s'avère indispensable pour ne pas condamner un bon nombre de services rendus par ceux-ci.

- Le réseau des canaux joue souvent un rôle d'exutoire à des réseaux d'assainissement pluvial et un rôle de collecteur d'eau de ruissellement. Il peut également recevoir des rejets polluants de diverses origines (domestique, industrielle, agricole...). Or, d'un point de vue juridique, les canaux sont responsables des quantités d'eau qui rentrent dans leur réseau et doivent également s'assurer de la qualité des eaux rejetées dans leurs réseaux.

- Plus globalement, une insuffisance d'échanges entre les canaux, les collectivités et les autres gestionnaires du territoire et des milieux aquatiques génèrent des incohérences et des dysfonctionnements en matière d'aménagement du foncier et de gestion de l'eau.

→ ...aux objectifs stratégiques communs aux 5 canaux

Concernant les canaux et l'aménagement du territoire

- 1 Intégrer la problématique des ouvrages du canal dans les politiques d'aménagement et de développement territorial en particulier au niveau des documents d'urbanisme (SCOT, PLU).
- 2 Veiller à la cohérence et à la coordination entre les différentes stratégies de développement local menées par les acteurs de l'aménagement.

Concernant les canaux et les rejets dans le réseau

- 1 Trouver des solutions adaptées aux problématiques d'évacuation des eaux pluviales :
 - En interdisant les nouveaux rejets sauf exceptions justifiées et contrôlées.

- En supprimant les rejets existants et en régularisant en termes quantitatifs et qualitatifs, ceux qui ne peuvent pas l'être.

- En conservant, en cas de modernisation, les filiales lorsqu'elles ont un rôle avéré dans la collecte des eaux pluviales et le drainage des terres.

2 Supprimer et interdire les rejets d'eau polluée dans les canaux.

→ Actions en perspective

En s'inspirant de la commission intercommunale existant déjà au sein du Canal de Carpentras, la création d'un groupe de travail et d'information rassemblant spécifiquement les communes et les gestionnaires d'un canal permettrait une meilleure information mutuelle et coopération.

Une inscription systématique des réseaux des canaux dans les Plans Locaux d'Urbanisme, tout comme la transmission des permis de construire aux gestionnaires constitueraient des avancées certaines en matière de reconnaissance des ouvrages des canaux dans les politiques d'aménagement local.

Lorsque des rejets pluviaux ont spécifiquement été aménagés pour se rejeter dans le réseau du canal, un travail de régularisation de ces rejets via par exemple l'élaboration d'une convention de superposition de gestion permettrait de clarifier les responsabilités juridiques de chacun et de prévoir des aménagements limitant les impacts sur le réseau des canaux.



Une démarche et un projet associant l'ensemble des acteurs concernés

→ Des constats...

- Les 4 canaux d'irrigation, impliqués dans la démarche Contrat de Canal, sont gérés dans le cadre d'associations syndicales, essentiellement placées sous l'autorité de propriétaires agriculteurs. Les usagers particuliers, qui constituent une part variable mais significative des adhérents, pourraient être davantage associés aux décisions. C'est une condition essentielle de leur évolution.

- La démarche Contrat de Canal et les projets qu'elle portera à terme sont fondés sur de nouveaux partenariats avec les collectivités, certaines associations et acteurs professionnels, intéressés à être informés et à contribuer aux projets et aux actions, qui en résulteront.

- L'union constituée autour du Canal Mixte est située à l'interface de la gestion de la ressource à l'échelle du bassin de la Durance.

→ ...aux objectifs stratégiques communs aux 5 canaux

- Adapter la composition et le fonctionnement des instances d'orientation et de gestion des associations syndicales et des Contrats de Canaux, aux réalités actuelles, tout en veillant à leur articulation et au maintien de la fonction première d'arrosage et d'irrigation des canaux.**
- Renouveler les modalités d'échanges et de coopération sur leurs projets respectifs entre les collectivités locales et les canaux.**
- Renforcer l'information et la communication sur les canaux et leurs projets à destination des usagers et de la population locale.**
- Assurer, au travers de la concertation au sein du Canal Mixte, la cohérence entre les initiatives locales, liées aux Contrats de Canaux, et les orientations au niveau du système durancien.**

→ Actions en perspective

Les responsables des canaux veilleront à renouveler les modalités de représentation et/ou de consultation des différents types d'usagers, tout en assurant la cohérence de leurs instances, ainsi qu'à se rapprocher des communes de leur périmètre.

Au-delà de cette concertation, un certain nombre d'outils, tels que des accords ou des conventions formalisées, permettront de créer les conditions d'une coopération opérationnelle, précisant les rôles et responsabilités de chacun, notamment pour les services d'intérêt général rendus par les canaux (environnement, activités récréatives...).

Par ailleurs, les démarches Contrats de Canaux veilleront à s'inscrire en cohérence avec les initiatives conduites sur le bassin durancien (Schéma régional de la ressource en eau, Etude sur les usages de l'eau en Durance, Plan Durance...).



Les signataires s'engagent

Sur la base d'une adhésion au diagnostic présenté, ainsi qu'aux axes et aux objectifs stratégiques identifiés collectivement, **les signataires de cette Charte d'objectifs s'engagent pour une durée de 7 ans et pour les Contrats de Canaux les concernant :**

- à **s'impliquer jusqu'au terme de leur élaboration**, en précisant notamment leurs contributions respectives aux différentes actions les concernant, ressortant de ces contrats ;
- à **soutenir leur mise en œuvre**, en prenant part aux instances d'orientation et de suivi et en assurant la tenue de leurs engagements ;
- à **tenir compte des canaux et à valoriser leur ressource en eau** dans l'ensemble des projets de développement, qu'ils porteront ou auxquels ils seront associés.

Les communes *

- Cheval Blanc, Les Taillades (1,2,5)
- Cavaillon (1,2)
- Robion (1,2,3,5)
- Lagnes (3,5)
- L'Isle sur la Sorgue (2,3,4)
- Le Thor (2,3)
- Caumont sur Durance (2)
- Châteauneuf de Gadagne (3)
- Saumane, Velleron, Pernes les fontaines, Monteux, Carpentras, Loriol du Comtat, Aubignan, Sarrians, Beaumes de Venise, Jonquières, Camaret sur Aigues, Saint Didier, Venasque, Malemort du Comtat, Méthamis, Mazan, Mormoiron, Blauvac, Villes sur Auzon, Caromb, Modène, Saint Pierre de Vassols, Crillon le Brave, Bedoin, Flassan, Saint Hippolyte de Graveyron, La Roque sur Pernes (4)

Les communautés et syndicats de communes *

- C.C. Provence Lubéron Durance (1,2,5)
- Syndicat mixte du SCOT de Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue (1,2,3,4,5)
- Parc naturel régional du Luberon (1,2,3,5)

- Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance (1,2,5)
- C.C. du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse (2,3,4)
- Syndicat mixte du bassin des Sorgues (3,4)
- C.C. des Pays de Rhône et Ouvèze,
- Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (4)
- Syndicat intercommunal bassin sud ouest Mont Ventoux (4)
- Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nesque (4)
- Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aygues (4)

Les associations locales et les acteurs économiques *

- L'Union du Canal Mixte,
- L'Association syndicale du Canal de Cabedan-Neuf
- L'Association syndicale du Canal Saint-Julien
- L'Association syndicale du Canal de l'Isle
- L'Association syndicale du Canal de Carpentras
- Association des entreprises de Carpensud (4)
- Association des irrigants de Vaucluse
- Association Vers une Ecologie Citoyenne (1,2,5)

- Auzon ensemble (4)
- CEEP 84
- Centre Méditerranée de l'Environnement/CPIE des Pays de Vaucluse
- Chambre d'Agriculture de Vaucluse
- Groupements de Développement Agricole du Comtat et du Ventoux
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
- EDF
- FDSEA de Vaucluse
- Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique
- Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA
- Office de tourisme de Carpentras (4)
- Office de tourisme de Cavaillon (2,3)
- Société du Canal de Provence
- Syndicat intercommunal des Eaux Durance Ventoux (1,2,3)
- Syndicat mixte des Eaux Région Rhône Ventoux (4)
- Union Départementale de la Vie et la Nature de Vaucluse

Les partenaires *

- L'Etat
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
- Le Conseil Régional PACA
- Le Conseil Général de Vaucluse

* Les chiffres entre parenthèses désignent les canaux pour lesquels le signataire est concerné : (1) : Canal de Cabedan-Neuf - (2) : Canal Saint-Julien - (3) : Canal de l'Isle - (4) : Canal de Carpentras - (5) : Canal Mixte Sans numéro : signataires concernés par l'ensemble des canaux